

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, 27 May 1977

THE 1978 COMMUNITY BUDGET : COMMISSION'S PROPOSAL

The Commission yesterday decided on its preliminary draft budget for 1978, to be sent forward to the Council by 15 June to start the procedure by which Council and Parliament decide the budget by the end of the year.

The total of the budget as proposed by the Commission is for commitments of 12 512 MEUA(1). This compares with the total for the 1977 budget of 10 247 MEUA (including the proposed supplementary budget), an increase of 22%.

In view of the restriction on Member States' own public expenditure the Commission has sought to hold the total increase back as much as possible although some unavoidable expenditure - and notably the very large agricultural guarantee spending - is due to rise appreciably. It has included only those priority actions which it believes can be better and more cheaply done at the Community level. But significant increases in expenditure are proposed for balanced Community action to tackle current economic problems. So big increases are envisaged in expenditure by the Social Fund, and in expenditure and commitments by the Regional Fund (the first time this Fund has been increased) and expenditure on industrial actions to help structural adaptation. Spending designed to achieve greater energy independence should also be substantially stepped up. These priorities follow those proposed in the Commission's paper on the main outline of the 1978 budget sent forward in March and which were in general endorsed by the Joint Council in April and the Parliament in May.

Technically, there are important innovations in the preliminary draft budget. For the first time, it is drawn up in the new "basket" European Unit of Account, and includes VAT as an own resource.

Volume of expenditure

For the Commission, the Community budget is necessarily the financial translation of the political will to see the Community strengthen and develop. This does not mean growth in the budget for its own sake. And much Community action need not be an extra burden on the taxpayer, but should rather take the place of action at the national level where this can be best done by the Community. It does mean that expansion of the Budget should be accepted where it is the counterpart of Community actions which meet these criteria and indeed are

(1) The figures for the total budget in this note remain provisional and subject to slight revision, notably because it has so far been possible only to estimate the budgets of the other institutions

necessary if the Community is to maintain and increase its strength.

Yet, as the Commission stressed in its paper on the main outlines of the 1978 budget presented to Council and Parliament in March (COM(77)20 final) it is also well aware of the stringent climate for public expenditure which exists in all the Member States at present. While the size of the Community budget is on a much smaller scale than those of the Member States, it must nevertheless be considered in this atmosphere. The Commission has therefore sought to be as restrictive in drawing up proposals as is compatible with the Community budget's purpose, and to concentrate increases in the priority areas identified in its paper of March.

Despite very severe cutbacks in the suggested rate of increase of particular programmes, the proposed increase in the total budget is significant. Measured in terms of commitment credits (the amount which may be engaged during the budget period, and spent within that period or later), the total of the preliminary draft budget for 1978 is 12 512 MEUA⁽¹⁾, compared with the 1977 budget (including the supplementary budget and rectifying letter now before the Council and Parliament) of 10 247 MEUA, an increase of 22 %. In terms of credits for payment (the amount which may actually be spent during the year), the total is approximately 11 858 MEUA compared with 9 579 MEUA in the 1977 budget and supplementary budget (the precise figure is not yet available for technical reasons).

This increase is higher than the comparable increase in recent years. The reason is that the rate of increase in EAGGF guarantee expenditure is higher (see below), with a consequent effect on the budget as a whole unless the growth of non-agricultural actions was to be very severely restricted.

Within the total, expenditure is classified as either "obligatory", which is largely unavoidable because it flows directly from the Treaty or from a Council decision on the amount, or as "non-obligatory" which is where there is scope for considerable discretion. On the basis of the Commission's proposed classification, "obligatory" expenditure totals 9 827 MEUA of commitments, or some four fifths of the total. This represents an increase of 17.9% over 1977. "Non-obligatory" expenditure amounts to 2 685 MEUA of commitments, an increase of 40.6%. This is about the same rate as proposed last year, and a good deal less than the year before.

The Commission proposals thus go above the "maximum rate" for "non-obligatory" expenditure which is calculated according to the Treaty at 13.6%. This follows the pattern set in earlier years which have equally not kept within the maximum rate, because of the need to develop scope for new actions from a very small base. The final rate of increase will be decided jointly by the Council and the Parliament.

Structure of expenditure

Agricultural market expenditure inevitably continues to dominate the budget. EAGGF guarantee is some 62% of the total budget, and shows the largest absolute increase of 895 MEUA to 7 795 MEUA. It is also appropriate to note the expected increase in receipts for agricultural levies and sugar storage payments (279 MEUA) bringing total budget receipts for agriculture-related sources to an estimated 1,476 MEUA, giving a balance of 6 319 MEUA. This increase reflects the impact in a full year of the recent agricultural prices

(1) Millions of European Units of Account

package, on the basis of the best estimates now possible of conjunctural developments. As in the past further expenditure increases both could occur in 1978 as a result of possible market developments now impossible to estimate and next year's prices package. The Commission is, however, resolved to seek to contain agricultural spending; of particular importance will be its revised proposals for the phasing out of monetary compensatory amounts.

For EAGGF guidance a significant increase is proposed of 186 MEUA to 511 MEUA of commitments including recourse to the "Mansholt Reserve". This is the complement of encouragement of structural reform to help reduce some of the more immediate market and other problems.

The Commission believes however that the main effort of the 1978 budget should be for a balanced series of Community actions to tackle the problems of unemployment and structural change which affect the Community at present.

The Regional Fund directly tackles the problem of structural imbalance. Moreover it has a particular significance this year. After its first three years (1975-1977), for which the total amount of expenditure was fixed in the initial Regulation at 1300 MUA(1) for the first time, the Commission has decided to make a proposal for the amount of the Fund in the normal budgetary procedure. The importance of the Fund's role has been increasingly appreciated over the last few years. Moreover, after allowance for inflation there is need to catch up in real terms with the volume of activity initially foreseen for the Fund. In these circumstances, the Commission believes that a substantial increase is called for beyond the some 400 MEUA in 1977 and proposes a figure of 750 MEUA for new commitments by the Fund in 1978. It will shortly send forward its proposals for the reform of the Regional Fund to enable it to become more effective than at present.

The Social Fund is primarily related to the problem of unemployment, and is thus also a priority. Commitments have been rising in recent years, but the rate of actual payment has lagged behind. In these circumstances, the Commission is anxious to increase the real impact of the Social Fund in 1978 by asking for a very considerable rise in the credits for payment, from 141 MEUA to 520 MEUA. Given this primary objective, however, the Commission considers that new commitments should grow only in line with the level of inflation, i.e. from 503 MEUA to 560 MEUA; clearly, when payments have caught up with commitments there will be a renewed case for a significant increase in commitments also. The Commission may also make proposals later for the new actions of the Social Fund envisaged in its recent paper on the reform of the Fund.

Industrial adjustment is a further aspect of our economic problems. The Commission has therefore thought it appropriate to propose increases in spending on industry sectoral policies for the computer aircraft industry. It may later propose additional actions.

In the energy field the preliminary draft budget includes proposals for expenditure on a range of activities, some existing, others new. In the former category, the most notable are the projects for technological development in the hydrocarbon sector and for uranium exploration. Amongst new activities, action is proposed for the development of new sources of energy (e.g. coal liquefaction, geothermal energy), of particular importance

(1) This would be less if converted into EUA; for 1977, 500 MUA = 398 MEUA

if our dependence on imported oil is to be lessened in future years.

Outside these areas, which concern the Community's internal economic priorities the Commission also proposes to maintain the level of the Community's food aid programme despite a significant increase in the cost to the Community budget (a rise from 433 MEUA to 572 MEUA) and an increase in aid to non-associated countries (to rise from 48 MEUA to 80 MEUA). In addition 1978 will bring the first payment under the financial protocols the Community has concluded with a number of Mediterranean countries (257 MEUA).

Of course, the budget contains other actions not mentioned above. Nevertheless, the above are the most significant areas corresponding to the main political objectives the Commission is pursuing. Even in these areas, the Commission has sought to restrain expansion as much as is compatible with the objectives of the expenditure; elsewhere, the Commission has been stricter still.

It is also important to add a comment about the introduction of the EUA. For some years, it has been intended to introduce a more up to date accounting unit for the Community budget, to replace that used in 1977 and before which is still based on pre-Smithsonian parities. The EUA is a basket unit of account which reflects the real value of the currencies of the Member States.. Its value in national currency changes daily. For the establishment of the Budget it is nevertheless necessary to use given specific exchange rates. The 1978 Budget is expressed in EUA of 1 February 1977. However, actual expenditure will in principle be accounted for at the daily rate (for certain categories of expenditure rates will remain fixed for longer periods, although in every case the value of each type of expenditure will be updated at least annually.) The adoption of the EUA also poses certain transitional problems of conversion from the existing unit of account to EUA. The Commission's principle has been that the adoption of the new unit of account should be financially neutral. This has required an examination of each category of expenditure and an allocation to it of an appropriate conversion rate which takes account of the real economic and financial impact of the existing activity and the conversion of that impact into EUA. Thus, for the Regional Fund where...much expenditure was in currencies which had depreciated, the value of 500 UA - the level of spending in 1977 - is put at 400 EUA. For certain other areas the impact of conversion is the reverse, while for certain actions it is neutral.

Receipts

On the receipt side, the most significant development is, as noted at the beginning of this note, the use of Value Added Tax (VAT) as an own resource. With this revenue, the 1978 Community budget will be totally financed by own resources. Those already in use (agricultural levies, sugar storage levies, import duties) will finance about half of the Budget. Contributions of Member States, calculated in proportion to their national product, which until now have filled the gap, will now be replaced by a part of VAT, which can reach a maximum of 1% of the tax basis. The switch to this new source of

revenue poses some transitional problems, notably in relation to the calculation of the rate (1). The result is a loss of revenue in 1978 of something like 20 %. The rate of VAT is correspondingly higher to raise the same revenue. The Commission proposals therefore require for 1978 a rate of VAT (in addition to customs duties and agricultural levies) of 0.77% (had this not been a transitional year, the rate would have been 0.61%) (2).

-
- (1) VAT assessments are made in arrears in each Member State, e.g. in early 1978 assessment will be made in respect of periods including some months of 1977, and similarly in 1979 in respect of 1978. But whereas in 1979 it will be possible to collect Community VAT on returns made in 1979 but relating to 1978, it is not possible to do so on returns made in 1978 but relating to 1977 (a year in which Community VAT does not apply). There is thus a once for all loss of revenue of something like 20 % in 1978. This means that the rate of VAT must be correspondingly higher to collect a given amount of revenue than it would have to be in 1979
 - (2) These rates are subject to revision in the light of adjustments to the total budget (see footnote page 1) and of other technical reassessments.

THE COMMUNITY BUDGET 1977 (1)

Sector	Appropriations for commitment	Appropriations for payment	Appropriations for commitment	Appropriations for payment		
	MUA	MUA	MEUA	%	MEUA	%
I. COMMISSION						
a. Intervention appropriations						
- agricultural sector	7,260	7,093	7,245	70.70	7,078	73.89
- social sector	637	190	524	5.11	158	1.65
- regional sector	500	400	398	3.89	319	3.33
- research, energy, industry, transport	290	234	277	2.70	221	2.31
- development cooperation sector	473	473	515	5.03	515	5.38
- reimbursement and aid to Member States and miscellaneous	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	-
	9,160	8,390	8,959	87.43	8,291	86.56
b. Operating appropriations						
- Staff	284	284	344	3.36	344	3.59
- Administration	83	83	97	0.95	97	1.02
- Information	8	8	8	0.08	8	0.08
- Aids and subsidies	32	32	36	0.35	36	0.37
	407	407	485	4.74	485	5.06
c. Contingency reserve	4	4	4	0.04	4	0.04
d. Reimbursement to Member States from own resources	613	613	613	5.98	613	6.40
Total Commission	10,184	9,414	10,061	98.19	9,393	98.06
II. Other Institutions	153	153	186	1.81	186	1.94
GRAND TOTAL	10,337	9,567	10,247	100.00	9,579	100.00

(1) Including the preliminary draft of the first supplementary and amending budget for 1977 as well as the letter rectifying this.

P R E L I M I N A R Y D R A F T B U D G E T F O R 1 9 7 8

Sector	Appropriations for commitment			Appropriations for payment		
	MEUA	%	Percentage Change	MEUA	%	Percentage Change
I. Commission						
a. Intervention appropriations						
- agricultural sector	8 315	66.53	+ 14.76	8 255	69.70	+ 16.63
- social sector	585	4.68	+ 11.61	542	4.58	+242.32
- regional sector	750	6.00	+ 88.30	586	4.95	+ 83.93
- research, energy, industry, transport	492	3.94	+ 77.64	383	3.23	+ 73.21
- development cooperation sector	931	7.45	+ 80.79	652	5.51	+ 26.75
- reimbursement and aid to Member States and miscellaneous	p.m.	-	-	p.m.	-	-
	11 073	88.59	+ 23.59	10 418	87.96	+ 25.66
b. Operating appropriations						
- Staff	403	3.13	+ 17.04	403	3.31	+ 17.04
- Administration	108	0.84	+ 11.00	108	0.89	+ 11.00
- Information	13	0.11	+ 64.72	13	0.11	+ 64.72
- Aids and subsidies	45	0.36	+ 25.38	45	0.38	+ 25.38
	569	4.44	+ 17.24	569	4.69	+ 17.24
c. Contingency reserve	7	0.06	+ 75.66	7	0.06	+ 75.66
d. Reimbursement to Member States from own resources	650	5.20	+ 6.08	650	5.49	+ 6.08
Total Commission	12 298	98.29	+ 22.24	11 644	98.20	+ 23.97
II. Other Institutions	214	1.71	+ 15.00	214	1.80	+ 15.00
GRAND TOTAL	12 512	100.0	+ 22.10	11 858	100.0	+ 23.80

P R E L I M I N A R Y D R A F T B U D G E T F O R 1 9 7 8

C O M P U L S O R Y A N D N O N - C O M P U L S O R Y E X P E N D I T U R E

	Appropriations for commitment	
	MEUA	%
<u>Compulsory expenditure</u>	9 827	79
of which:		
- EAGGF (Guarantee Section)	7 795	62
- EAGGF (Guidance Section)	511	4
- Food Aid	572	5
<u>Non-compulsory expenditure</u>	2 685	21
of which:		
- Social Fund	560	4
- Regional Fund	750	6
TOTAL	12 512	100

FINANCING OF THE BUDGET FOR 1978⁽¹⁾
(MILLION EUA)

Customs duties	4 881
Agricultural levies	1 297
Sugar levies	363
Miscellaneous	120
0. % of the VAT assessment basis (2)	5 197
 TOTAL	11 858

(1) Partly estimated

(2) A higher rate than normal owing to the passing administrative problems of bringing in VAT as part of the Communities' own resources; the corresponding rate in a normal year would be 0.61%.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHER GRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, mai 1977

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE POUR 1978 : PROPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission vient d'arrêter l'avant-projet de budget pour 1978 qui sera transmis au Conseil le 15 juin et constitue la première étape de la procédure par laquelle le Conseil et le Parlement arrêteront le budget d'ici la fin de l'année.

Le montant total des engagements proposé par la Commission s'élève à 12.512 MUCE (1). Par rapport au budget de 1977, qui s'élevait à 10.247 MUCE (y compris le budget supplémentaire proposé), cela représente une augmentation de 22 %.

Eu égard aux restrictions qui affectent les dépenses publiques des Etats membres, la Commission s'est efforcée de limiter le plus possible l'augmentation globale, bien que certaines dépenses inévitables - notamment les dépenses très importantes de garantie agricole - soient appelées à croître dans des proportions appréciables. La Commission n'a inclu que celles des actions prioritaires dont elle estime qu'elles seront mises en oeuvre plus efficacement et à meilleur compte au niveau communautaire. Mais elle propose des augmentations de dépenses significatives pour une action équilibrée de la Communauté en vue de résoudre les problèmes économiques actuels. C'est ainsi que des augmentations importantes sont envisagées pour les dépenses du Fonds social, les dépenses et engagements du Fonds régional (c'est la première fois que les crédits de ce Fonds sont augmentés) et les dépenses concernant des actions industrielles, en vue de faciliter l'adaptation structurelle. Les dépenses destinées à réaliser une plus grande indépendance énergétique doivent également être accrues de manière substantielle. Ces priorités sont conformes aux propositions présentées en mars par la Commission dans son document sur les grandes lignes du budget 1978, propositions qui, d'une façon générale, ont été approuvées par le Conseil conjoint en avril et par le Parlement en mai.

Sur le plan technique, l'avant-projet de budget présente des innovations importantes. Pour la première fois, il est établi dans la nouvelle unité de compte européenne "panier" et comprend la TVA en tant que ressource propre.

(1) Les chiffres concernant le budget global indiqués dans la présente note sont provisoires et sujets à légère modification, du fait notamment que l'on n'a pu procéder jusqu'à présent qu'à une estimation des budgets des autres institutions.

Volume des dépenses

Pour la Commission, le budget communautaire est nécessairement l'expression, sur le plan financier, de la volonté politique de renforcer et développer la Communauté. Celà ne signifie pas une croissance du budget pour elle-même. Et les actions de la Communauté ne doivent pas représenter une charge supplémentaire pour le contribuable, elles devraient au contraire se substituer aux actions nationales lorsque la Communauté est à même d'agir plus efficacement. Cela signifie que la croissance du budget doit être acceptée lorsqu'elle est la contre-partie d'actions communautaires qui répondent à ces critères et sont indispensables au maintien et au développement d'une Communauté forte.

Cependant, comme elle l'a souligné dans son document sur les grandes lignes du budget 1978, présenté au Conseil et au Parlement en mars (COM (77) 20 final), la Commission est pleinement consciente du climat de rigueur qui règne actuellement pour les dépenses publiques dans tous les Etats membres. Même si le budget de la Communauté représente un volume bien plus modeste que ceux des Etats membres, il faut néanmoins le considérer dans ce contexte. C'est pourquoi, la Commission s'est efforcée de formuler des propositions restrictives dans la mesure compatible avec l'objectif du budget communautaire, et de concentrer les augmentations sur les secteurs prioritaires définis dans le document du mois de mars.

En dépit de réductions très sévères des taux d'accroissement suggérés par certains programmes, l'augmentation proposée pour le budget global est significative. Si l'on considère les crédits d'engagement (crédits qui peuvent être engagés au cours de l'exercice budgétaire et payés au cours de cette période ou plus tard), le total de l'avant-projet de budget pour 1978 s'élève à 12.512 MUCE (1), contre 10.247 MUCE pour le budget 1977 (y compris le budget supplémentaire et la lettre rectificative actuellement devant le Conseil et le Parlement), soit une augmentation de 22 %. Si l'on considère les crédits de paiement (crédits qui peuvent être effectivement payés au cours de l'exercice), le total s'élève à 11.858 MUCE, environ, contre 9.579 MUCE pour le budget 1977, y compris le budget supplémentaire. (Le chiffre exact n'est pas encore disponible pour des raisons d'ordre technique). Cette augmentation est supérieure à celle des dernières années. La raison en est que le taux d'accroissement des dépenses de garantie du FEOGA est plus élevé (cf. ci-dessous), ce qui a entraîné des effets sur l'ensemble du budget sous peine de devoir limiter dans des proportions très importantes le développement des actions non agricoles.

Dans le total, les dépenses sont classées en dépenses "obligatoires" en grande partie inévitables parce qu'elles découlent directement du Traité ou d'une décision du Conseil concernant leur montant, et en dépenses "non obligatoires", pour lesquelles on dispose d'une marge de manœuvre considérable. Sur la base du classement proposé par la Commission, les dépenses "obligatoires" représentent des engagements d'un montant de 9.827 MUCE (les quatre cinquièmes environ du total), soit une augmentation de 17,9 % par rapport à 1977, et les dépenses "non obligatoires" 2.685 MUCE, soit une augmentation de 40,6 %. Ce chiffre correspond à peu près au taux proposé l'an dernier et il est très inférieur à celui de l'année précédente.

Dans les propositions de la Commission, les dépenses non obligatoires excèdent donc le "taux maximum" qui, conformément au Traité, s'établit à 13,6 %. Cette situation est analogue à celle des années antérieures, où l'on a dépassé le taux maximum en raison de la nécessité de créer des possibilités d'actions nouvelles à partir d'une base très limitée.

(1) Millions d'unités de compte européennes

Le pourcentage définitif de l'augmentation sera décidé conjointement par le Conseil et le Parlement.

Structure des dépenses

Inévitablement, les dépenses agricoles continuent d'être prédominantes dans le budget. La section "garantie" du FEOGA représente quelque 62% du budget global; avec une augmentation de 895 MUCE elle atteint 7.795 MUCE, soit l'accroissement le plus important en valeur absolue. Il convient également de noter l'augmentation prévue des recettes provenant des prélèvements agricoles et des cotisations pour le stockage du sucre (279 MUCE), ce qui porte le montant total des recettes budgétaires d'origine agricole à 1.476 MUCE environ, soit un solde de 6.319 MUCE. Cette augmentation reflète l'impact, sur une année entière, des récentes décisions en matière de prix agricoles, sur la base des meilleures estimations actuellement disponibles en ce qui concerne les développements conjoncturels. Comme cela a été le cas dans le passé, d'autres augmentations des dépenses pourraient intervenir en 1978 à la suite, d'une part, de développements possibles sur le marché - ce qu'il est impossible d'évaluer pour le moment - et, d'autre part, des décisions de l'année prochaine en matière de prix. Cependant, la Commission s'efforcera, comme elle y est résolue, de limiter les dépenses agricoles; ses propositions révisées concernant l'élimination des montants compensatoires monétaires seront d'une importance particulière à cet égard.

En ce qui concerne la section "orientation" du FEOGA, une augmentation significative de 186 MUCE est proposée, ce qui portera le montant des engagements à 511 MUCE, y compris le recours à la "réserve Mansholt". Cette augmentation vient compléter les mesures d'encouragement à la réforme des structures et devrait contribuer à remédier en partie à certains des problèmes les plus urgents, sur le marché par exemple.

La Commission estime cependant que, dans le budget de 1978, l'effort principal devrait porter sur une série équilibrée d'actions communautaires destinées à faire face aux problèmes de chômage et de modifications structurelles qui affectent actuellement la Communauté.

Le Fonds régional qui s'attaque directement au problème du déséquilibre structurel, revêt cette année une importance particulière. Après les trois premières années (1975 -1977) au cours desquelles le montant total des dépenses était fixé dans le règlement initial à 1.300 MUCE (1), la Commission a décidé, pour la première fois, de présenter une proposition concernant le montant du Fonds dans la procédure budgétaire normale. Ces dernières années, on a attaché de plus en plus d'importance au rôle du Fonds. En outre, compte tenu de l'inflation, il est nécessaire de rattraper en valeur réelle le volume d'activité initialement prévu pour le Fonds. Dans ces conditions, la Commission pense qu'un accroissement substantiel s'impose au-delà des quelque 400 MUCE de 1977 et elle propose un chiffre de 750 MUCE pour de nouveaux engagements du Fonds en 1978. Elle présentera prochainement ses propositions concernant la réforme du Fonds régional afin de le rendre plus efficace.

Le Fonds social est concerné en premier lieu par le problème du chômage et constitue donc aussi une priorité. Les engagements se sont accrus ces dernières années, mais les paiements effectifs sont restés en retrait. Dans ces conditions, la Commission désire améliorer l'impact réel du Fonds social en 1978 en demandant un accroissement très important des crédits de paiement, qu'elle propose de porter de 141 à 520 MUCE. Cependant, compte tenu de cet objectif prioritaire, la Commission considère que l'accroissement des nouveaux engagements devrait aller de pair avec le rythme de l'inflation, c'est-à-dire qu'ils devraient passer de 503 à 560 MUCE; bien entendu, lorsque les paiements auront rattrapé les engagements, il faudra de nouveau envisager une augmentation

(1) Ce montant est inférieur s'il est converti en UCE; pour 1977, 500 MUC = 398 MUCE.

substantielle de ces derniers. La Commission pourra aussi présenter ultérieurement des propositions pour les nouvelles actions du Fonds social envisagées dans son récent document sur la réforme du Fonds.

L'adaptation industrielle est un autre aspect de nos problèmes économiques. La Commission a donc jugé opportun de proposer des augmentations de dépenses pour la politique industrielle dans les secteurs de l'informatique et de l'aéronautique. Elle pourra proposer d'autres actions ultérieurement.

Dans le domaine de l'énergie, l'avant-projet de budget comprend des propositions de dépenses pour toute une gamme d'activités existantes et nouvelles. Dans la première catégorie, les plus notables sont les projets de développement technologique dans le secteur des hydrocarbures et de prospection de l'uranium. Parmi les activités nouvelles, il est proposé de développer des sources d'énergie nouvelles (par exemple liquéfaction du charbon, énergie géothermique, qui sont d'une importance particulière si l'on veut réduire à l'avenir notre dépendance à l'égard du pétrole importé.

En dehors de ces domaines, qui concernent les priorités économiques internes de la Communauté, la Commission a proposé également de maintenir le niveau du programme d'aide alimentaire de la Communauté, en dépit d'un accroissement important de son coût pour le budget communautaire (de 433 à 572 MUCE) et d'augmenter l'aide aux pays non associés (de 48 à 80 MUCE). En outre, 1978 sera l'année du premier versement au titre des protocoles financiers conclus par la Communauté avec un certain nombre de pays méditerranéens (257 MUCE).

Le budget comprend bien sûr d'autres actions non mentionnées ici. Cependant, les domaines évoqués ci-dessus sont les plus importants, ceux qui correspondent aux principaux objectifs politiques de la Commission. Même dans ces domaines, celle-ci s'est efforcée de limiter l'augmentation dans la mesure compatible avec les objectifs des dépenses; partout ailleurs, elle a fait preuve d'une rigueur encore plus grande.

Il est également important de faire un commentaire sur l'introduction de l'UCE. Voici quelques années, on a décidé d'introduire pour le budget communautaire une unité de compte plus appropriée, de façon à remplacer celle utilisée pour le budget 1977 et les budgets précédents, qui était encore basée sur les parités antérieures à l'accord du Smithsonian Institute. L'UCE est une unité panier qui reflète la valeur réelle des monnaies des Etats membres. Sa contre-valeur en monnaie nationale change quotidiennement. Mais pour établir le budget, il est nécessaire d'utiliser des taux de change spécifiques. Le budget 1978 est exprimé en UCE du 1er février 1977. Cependant, les dépenses effectives seront en principe comptabilisées au taux du jour (pour certaines catégories de dépenses, les taux resteront fixés pour des périodes plus longues, même si la valeur de chaque type de dépenses est actualisée au moins une fois par an). L'introduction de l'UCE pose également certains problèmes transitoires de conversion de l'unité actuelle en UCE. La Commission a pris pour principe que l'adoption de la nouvelle unité de compte devait être financièrement neutre. Il a donc fallu examiner chaque catégorie de dépenses et lui affecter un taux de conversion approprié qui tienne compte de l'impact économique et financier réel de l'activité existante et de sa conversion en UCE. C'est ainsi que, pour le Fonds régional, où une grande partie des dépenses se faisaient en monnaies dépréciées, la valeur de 500 MUC - niveau des dépenses de 1977 - a été fixée à 400 MUCE. Pour certains autres domaines, l'impact de la conversion joue en sens inverse, tout en étant neutre pour certaines actions.

Recettes

En ce qui concerne les recettes, l'innovation la plus importante est comme signalé ci-dessus, l'utilisation de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) en tant que ressource propre. Grâce à cette recette, le budget 1978 de la Communauté sera financé en totalité par des ressources propres. Les recettes déjà utilisées auparavant (prélèvements agricoles, cotisations pour le stockage du sucre, droits de douane à l'importation) financeront environ la moitié du budget. Le complément provenant jusqu'en 1977 des contributions des Etats membres, calculées au prorata de leur produit national sera remplacé par une part de la TVA, égale au maximum à 1 % de la base de taxation. Le passage à cette nouvelle ressource pose quelques problèmes de transition, notamment pour le calcul du taux (1). Il entraîne en 1978 une perte de recettes de l'ordre de 20 %. Le taux de la TVA sera élevé dans les mêmes proportions pour assurer les mêmes recettes. Dans ses propositions, la Commission demande donc pour 1978 (outre les droits de douane et les prélèvements agricoles) un taux de TVA de 0,77 % (s'il ne s'était pas agi d'une année de transition, le taux aurait été de 0,61 %). (2).

-
- (1) Le calcul de la TVA se fait avec un décalage dans tous les Etats membres; au début de 1978, le calcul portera donc sur des périodes comprenant plusieurs mois de 1977, de même en 1979 pour les derniers mois de 1978. Mais s'il sera possible en 1979 de percevoir la part communautaire des recettes de la TVA recouvrées en 1979, mais afférentes à 1978, il n'est pas contre pas possible d'en faire autant pour les recettes recouvrées en 1978, mais afférentes à 1977 (année où la Communauté ne perçoit pas encore sa part des recettes de la TVA). Il y aura donc une perte de recettes et une seule, de l'ordre de 20 %, en 1978. Cela signifie que, pour obtenir le même montant de recettes, le taux de la TVA doit être proportionnellement plus élevé que le taux qui serait applicable en 1979.
- (2) Ces taux pourraient encore être changés dans la mesure où les chiffres du budget 1978 doivent encore être adaptés (voir foot note 1, page 1) ainsi qu'à cause d'autres adaptations techniques.

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE 1977 (1)

Domaines	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements		
	MUC	MUC	MUCE	%	MUCE	%
I. COMMISSION						
a. Crédits d'intervention						
- Secteur agricole	7.260	7.093	7.245	70,70	7.078	73,89
- Secteur social	637	190	524	5,11	158	1,65
- Secteur régional	500	400	398	3,89	319	3,33
- Secteur recherche-énergie-industrie-transports	290	234	277	2,70	221	2,31
- Secteur coopératif au développement	473	473	515	5,03	515	5,38
- Remboursement et aide aux Etats membres et divers	p. m.	p. m.	p. m.	-	p. m.	-
	9.160	8.390	8.959	87,43	8.291	86,56
b. Crédits de fonctionnement						
- Personnel	284	284	344	3,36	344	3,59
- Fonctionnement	83	83	97	0,95	97	1,02
- Information	8	8	8	0,08	8	0,08
- Aides et subventions	32	32	36	0,35	36	0,37
	407	407	485	4,74	485	5,06
c. Réserve pour imprévu	4	4	4	0,04	4	0,04
d. Remboursement aux E.M. au titres des ressources propres	613	613	613	5,98	613	6,40
Total Commission	10.184	9.414	10.061	98,19	9.393	98,06
II. Autres institutions	153	153	186	1,81	186	1,94
TOTAL GENERAL	10.337	9.567	10.247	100,00	9.579	100,00

(1) Y compris l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire no. 1/77 ainsi que la lettre rectificative à celui-ci.

AVANT-PROJET DE BUDGET 1978

Domaines	Crédits pour engagements			Crédits pour paiements		
	MUCE	%	valeurs en %	MUCE	%	valeurs en %
I. Commission						
a. Crédits d'intervention						
- Secteur agricole	8.315	66,53	+ 14,76	8.255	69,70	+ 16,63
- Secteur social	585	4,68	+ 11,61	542	4,58	+ 242,32
- Secteur régional	750	6,00	+ 88,30	586	4,95	+ 83,93
- Secteur recherche-énergie-industrie-transport	492	3,94	+ 77,64	383	3,23	+ 73,21
- Secteur coopération au développement	931	7,45	+ 80,79	652	5,51	+ 26,75
- Remboursement et aide aux Etats membres et divers	p.m.	-	-	p.m.	-	-
	11.073	88,59	+ 23,59	10.418	87,96	+ 25,66
b. Crédits de fonctionnement						
- Personnel	403	3,13	+ 17,04	403	3,31	+ 17,04
- Fonctionnement	108	0,84	+ 11,00	108	0,89	+ 11,00
- Information	13	0,11	+ 64,72	13	0,11	+ 64,72
- Aides et subventions	45	0,36	+ 25,38	45	0,38	+ 25,38
	569	4,44	+ 17,24	569	4,69	+ 17,24
c. Réserve pour imprévu	7	0,06	+ 75,66	7	0,06	+ 75,66
d. Remboursement aux E.M. au titre des ressources propres	650	5,20	+ 6,08	650	5,49	+ 6,08
Total Commission	12.298	98,29	+ 22,24	11.644	98,20	+ 23,97
II. Autres Institutions	214	1,71	+ 15,00	214	1,80	+ 15,00
TOTAL GENERAL	12.512	100,00	+ 22,10	11.858	100,00	+ 23,80

AVANT-PROJET DE BUDGET 1978

DEPENSES OBLIGATOIRES ET NON-OBLIGATOIRES

	Crédits pour engagements	
	MUCE	%
<u>Dépenses obligatoires</u>		
dont :		
- FEOGA (garantie)	9.827	79
- FEOGA (orientation)	7.795	62
- Aide alimentaire	511	4
	572	5
<u>Dépenses non-obliga-</u>		
<u>toires</u>	2.685	21
dont :		
- Fonds social	560	4
- Fonds régional	750	6
TOTAL	12.512	100

LE FINANCEMENT PREVU POUR LE BUDGET 1978 (1) (EN MIO UCE)	
Droits de douane	4.881
Prélèvements agricoles	1.297
Cotisations sucre	368
Divers	120
0,77 % de l'assiette TVA (2)	5.197
TOTAL	11.858

(1) En partie estimations

(2) Taux plus élevé que normal, à cause des problèmes techniques transitoires liés à l'introduction de la TVA comme ressource propre; correspond à un taux de % dans une année normale.